

SOCIALISTES

Journal du PS Suisse

114 · Mai 2024

AZB 3001 Berne · Post CH AG



Stopper la folie des primes!



le 9 juin

Initiative d'allègement des primes

Protéger le pouvoir d'achat de la population

La population est à nouveau appelée aux urnes le 9 juin. Au cœur des débats, notre initiative d'allègement des primes pourrait soulager la classe moyenne, les familles et les retraité-es. Quant à la Loi sur l'électricité, elle permet à la Suisse de mettre en œuvre ses objectifs climatiques. *Pages 4-7*

LOI SUR L'ÉLECTRICITÉ

La protection du climat et la sécurité de l'approvisionnement énergétique sont les défis les plus importants de notre époque. La loi sur l'électricité permet un développement rapide des énergies renouvelables, en particulier du solaire. *Page 6*

SUCCESSION NUMÉRIQUE

Aujourd'hui, tout le monde possède une adresse courriel ou un compte sur un réseau social. Chaque fois que nous nous déplaçons dans l'univers numérique, nous laissons des traces. Le PS fait le point sur les précautions d'usage. *Page 11*



L'IMAGE DU MOIS

Comme ici à Lausanne, où il y a eu plus de 500 manifestantes et manifestants, des milliers de personnes sont descendues dans les rues dans toute la Suisse lors de la Journée internationale des travailleuses et travailleurs, le 1er mai dernier, pour réclamer plus de progrès social et un renforcement du pouvoir d'achat. Cette année, l'accent était mis sur les bas salaires et les primes élevées, avec en ligne de mire l'initiative d'allègement des primes sur laquelle nous voterons le 9 juin prochain. Nos deux membres du Conseil fédéral, Beat Jans et Elisabeth Baume-Schneider, ont appelé à la solidarité et mis en garde contre les conséquences des injustices sociales. Du côté du canton de Vaud, les assistantes et assistants en pharmacie ont profité de cette journée pour réclamer une convention collective de travail (CCT) en lançant une pétition. En Valais, c'est le personnel des structures d'accueil de jour de l'enfance qui a réclamé une CCT.



Solidaires et engagés-es : la force collective du PS

Dans une société où l'individualisme prévaut souvent, le pouvoir du collectif demeure notre meilleur atout. En tant que membres du PS, nous savons que notre puissance réside dans notre capacité à nous unir pour promouvoir des objectifs communs : la préservation du pouvoir d'achat, l'égalité et la protection du climat.

La force du collectif se manifeste également dans notre résistance face aux politiques d'austérité et aux inégalités croissantes. Nous voulons être la voix de celles et ceux qui sont marginalisé-es, défendant sans relâche leurs droits et leur dignité aux côtés de dizaines d'autres associations et collectifs.

Mais notre force collective ne se limite pas à la défense. Nous proposons des solutions pour lutter contre la division et l'appauvrissement généralisé que nous propose la majorité de droite au Parlement. C'est ce que nous faisons le 9 juin, en proposant à la population de plafonner les primes à 10 % du revenu.

Cette initiative permet non seulement de protéger le pouvoir d'achat des familles, des retraité-es et de la classe moyenne, mais elle permet aussi de montrer aux élu-es à Berne que les réalités de la population dans son ensemble doivent être entendues. Chaque voix compte ; et chaque échange que vous aurez dans les prochains jours avec vos voisin-es, les membres de votre famille, votre coiffeur-euse, nous aiderons à réunir une force collective autour de notre initiative. En avant !

Colin Vollmer,
co-rédacteur en chef de Socialistes

Chères et chers camarades,



Chaque jour, nous devons nous battre contre les intérêts des partis bourgeois et des lobbies de la santé, des assurances-maladie et des banques au Palais fédéral. Nous le savons toutes et tous : prendre parti pour une Suisse solidaire est un combat de longue haleine. Mais nous avons prouvé, pas plus tard que le 3 mars, que nous avons l'endurance nécessaire et les bonnes ressources pour mener ce combat. Pour la première fois, la population a approuvé un développement de l'État social dans

le cadre d'une initiative populaire. Les retraité-es recevront une 13^e rente AVS et la perte de pouvoir d'achat des rentes sera ainsi compensée.

Le « oui » de la population est sans équivoque. Elle en a assez que la majorité bourgeoise du Parlement continue de créer de nouveaux privilèges et avantages fiscaux pour les ultra-riches et les multinationales, en refusant toute amélioration pour le pouvoir d'achat de la population. Ce « oui » n'est pas le fruit du hasard ou de la chance. C'est le résultat d'années d'efforts et d'un grand engagement de la part de nombreuses et nombreux membres et sympathisant-es.

C'est ce même élan que nous voulons donner aux votations du 9 juin. Les primes d'assurance-maladie explosent et cela met de plus en plus de personnes en difficulté financière. Avec l'initiative d'allègement des primes, nous mettons un terme à cette folie. Les primes seront plafonnées et ne pourront désormais plus représenter plus de dix pour cent du revenu disponible. Nous nous y engagerons. Avec des dizaines d'événements et de rencontres dans les cantons et les sections ainsi qu'avec de nombreuses personnes qui prennent parti pour une Suisse solidaire. Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre travail d'une importance primordiale ! Ensemble, nous ferons une nouvelle fois sensation et corrigerons ce que la majorité bourgeoise du Parlement néglige depuis bien longtemps : veiller enfin à ce que les primes soient abordables pour toutes et tous.

Salutations solidaires,

Tom Cassee,
secrétaire général du PS Suisse

IMPRESSUM

Éditeur : PS Suisse, Theaterplatz 4, case postale, 3001 Berne
Tél. 031 329 69 69, Fax 031 329 69 70, info@socialistes.ch
Rédaction : Clément Borgeaud, Céline Hoyois, Colin Vollmer
Production : Atelier Bläuer, Berne



Stop à la hausse des primes : pour un système de santé solidaire et abordable !

Les primes d'assurance-maladie sont comme un impôt que chacune et chacun d'entre nous paie. Mais, contrairement aux autres impôts, elles ne sont pas plafonnées et augmentent chaque année. Saisissons l'occasion du vote sur notre initiative d'allègement des primes pour remédier à cette situation.



Valérie Piller Carrard,
conseillère nationale (FR)
et vice-présidente du
PS Suisse

Elle demande que les primes à la charge des assuré-es s'élèvent au maximum à 10 % du revenu disponible, un plafonnement qui ne profite pas qu'aux personnes à bas salaires, mais aussi à celles aux revenus moyens. En cas d'acceptation, une famille de quatre personnes avec un revenu de 9000 francs nets économisera plusieurs centaines de francs par mois. Les personnes seules ou les retraité-es gagnant moins de 5000 francs bénéficieront aussi de ce plafonnement à 10 %.

Car c'est une particularité tout à fait antisociale qui a été décidée lors de l'introduction de la LAMal en 1996 : le principe de la prime par tête a toujours eu d'énormes répercussions sur le porte-monnaie de la population. Pour toutes les autres assurances sociales, les primes sont financées de manière solidaire, soit par les impôts, soit par des cotisations basées sur le revenu. À l'époque, un consensus s'était dégagé pour que les primes ne dépassent pas 8 % du revenu du ménage. Mais ce principe est resté parfaitement théorique : les primes ont plus

que doublé ces vingt dernières années alors que les salaires et les rentes stagnent.

Le problème, c'est notamment que les cantons économisent toujours plus sur le dos de la classe moyenne. Par rapport à la population, une nette majorité d'entre eux dépensent aujourd'hui moins d'argent pour les réductions individuelles de primes qu'il y a dix ans. C'est la raison pour laquelle l'initiative fixe aussi une clé de répartition pour le financement des réductions de primes, à savoir de deux tiers des dépenses totales pour la Confédération, un tiers pour les cantons. Ces derniers seraient ainsi soutenus dans leurs efforts pour verser les réductions de primes, et les assuré-es auraient la garantie d'en bénéficier. Notre initiative apportera à la classe moyenne, aux familles ainsi qu'aux retraité-es un peu d'oxygène au budget du ménage.

Les lobbies des grands groupes pharmaceutiques et du secteur de la santé ont jusqu'à présent empêché de maîtriser l'augmentation des coûts de la santé, ce qui se traduit par des primes plus élevées pour toutes et tous. En cas d'acceptation de l'initiative, la pression des coûts de la santé se déplacera des payeuses et payeurs de primes vers la politique. La Confédération et les cantons devront distribuer nettement plus de réductions de primes et seront ainsi fortement incités à aller enfin de l'avant concernant les prix des médicaments

et la pseudo-concurrence coûteuse entre les caisses. Si le principal problème du système de santé suisse réside dans son financement non solidaire, le deuxième point sur lequel il faut agir est le gaspillage et l'affairisme dans le secteur de la santé. Les socialistes dénoncent depuis longtemps la proximité des élu-es bourgeois-es avec les puissants lobbies pharmaceutiques et des assurances-maladie. Ce copinage a toujours représenté un obstacle dans la lutte contre l'augmentation des coûts de la santé.

Voici deux exemples de mesures efficaces que la droite rechigne à accepter. Premièrement, le prix des médicaments doit baisser, notamment par une obligation d'utiliser des génériques, des biosimilaires et des prix de référence. Selon SantéSuisse, cela permettrait d'économiser jusqu'à 685 millions de francs par an. Deuxièmement, il faut renforcer les soins de base et la prévention, pour contrer la tendance actuelle à la multiplication des médecins spécialistes, dont les salaires sont 2 à 3 fois plus élevés que ceux des médecins généralistes, de psychologues et de pédiatres. Davantage de spécialistes implique une pénurie de médecins généralistes, de psychologues et de pédiatres, donc une pénurie de soins, combinée à une explosion des coûts. Il faut donc revaloriser les tarifs des soins de base, ouvrir des centres de consultation initiale, et mettre en œuvre rapidement l'initiative sur les soins infirmiers.

Les solutions ne manquent pas pour réduire les coûts de la santé, mais pour que la droite accepte de les mettre en œuvre, il faut qu'elle soit sous pression. Une pression qui viendra, je l'espère, de la population le 9 juin.

Questions et réponses sur l'initiative d'allègement des primes

Le 9 juin, nous voterons sur l'initiative d'allègement des primes. Les principales questions et réponses en un coup d'œil :

Pourquoi l'initiative d'allègement des primes est-elle nécessaire ?

Les primes d'assurance-maladie explosent. Au cours des 20 dernières années, elles ont plus que doublé. Cela met de plus en plus de personnes en difficulté financière. Avec l'initiative d'allègement des primes, nous stoppons cette évolution.

Que veut l'initiative d'allègement des primes ?

Les primes sont plafonnées et ne peuvent désormais plus représenter plus de 10 % du revenu disponible. À l'avenir, la Confédération devrait prendre en charge deux tiers des dépenses totales (contre la moitié aujourd'hui), ce qui déchargerait les cantons et les soutiendrait dans leurs efforts pour verser les réductions de primes.

À qui profite l'initiative ?

L'initiative ne profite pas seulement aux personnes ayant de bas salaires, mais aussi à celles ayant des revenus moyens.

Quelle est la situation de la Suisse en comparaison internationale ?

Dans presque tous les pays de l'UE, environ 80 % des dépenses de santé sont financées par les impôts et les cotisations salariales. En

Suisse, ce pourcentage n'est que de 36 %, le reste étant à la charge de la population. Dans aucun pays d'Europe, les gens ne doivent payer autant de leur poche pour les soins de santé.

Les primes des assurances complémentaires sont-elles également concernées par l'initiative d'allègement des primes ?

Non, le plafonnement des primes s'applique exclusivement aux primes de l'assurance de base.

Comment le revenu disponible est-il calculé ?

Le revenu disponible correspond au revenu imposable, c'est-à-dire à la somme de tous les revenus moins les déductions fiscales. En outre, le comité d'initiative propose un plafond pour la fortune et le revenu. Cela permet de garantir que seul-es celles et ceux qui en ont besoin profitent de l'initiative.

Quels seront les effets de l'initiative sur la croissance des coûts de la santé ?

Avec l'initiative, les primes seront plafonnées et ne pourront plus représenter plus de 10 % du revenu disponible. En cas d'acceptation, la Confédération et les cantons devront verser nettement plus de réductions de primes qu'aujourd'hui. La pression sur la politique

sera ainsi renforcée pour qu'elle se libère de l'influence des groupes pharmaceutiques et des caisses maladie et qu'elle prenne des mesures efficaces pour endiguer la hausse des coûts. Parmi ces mesures figurent :

- **Des prix de médicaments plus bas :** il faut une obligation d'utiliser des génériques et des biosimilaires ainsi que des prix de référence. Selon santésuisse, cela permettrait d'économiser jusqu'à 685 millions de francs par an.
- **Renforcer les premiers soins et la prévention :** il faut de meilleurs tarifs pour les soins de base, des centres de consultation initiale – pour ne faire appel aux spécialistes qu'en cas de nécessité – et une mise en œuvre rapide de l'initiative sur les soins infirmiers.
- **Moins de doublons :** le manque de coordination entre les prestataires de soins entraîne des examens multiples et des doublons inutiles. C'est pourquoi il faut, entre autres, un dossier électronique des patient-es largement utilisé et une meilleure coordination entre les cantons avec — par exemple — une planification suprarégionale des soins hospitaliers.
- **Plus de transparence :** il faut plus de transparence dans les salaires et le financement, ainsi qu'un organe de contrôle indépendant et une caisse maladie publique.

À qui profite de l'initiative ?



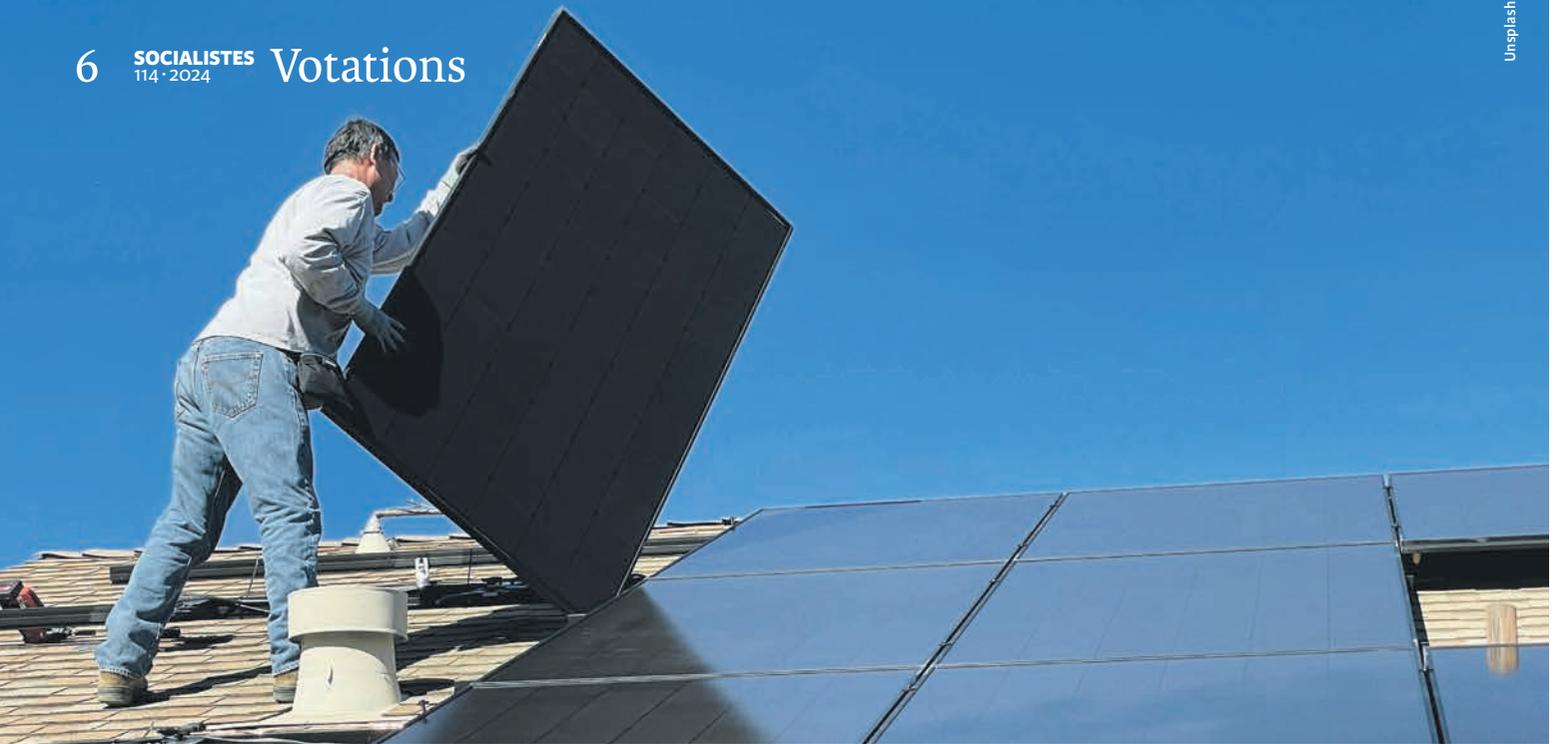
Famille avec deux enfants

Une famille de quatre personnes avec un revenu de 9000 francs nets économisera plusieurs centaines de francs par mois.



Retraité-es, personnes seules

Les retraité-es et les personnes seules dont le revenu net ne dépasse pas 5000 francs profitent du plafonnement des primes demandé.



Pour garantir la protection du climat et la sécurité d'approvisionnement : Oui à la loi sur l'électricité

Sans électricité, pas de protection du climat ni de prospérité. Notre pays aura besoin de plus d'électricité au cours des prochaines années pour remplacer le courant des centrales nucléaires vieillissantes, pour faire fonctionner les voitures électriques et pour décarboner l'industrie.



Roger Nordmann,
conseiller national
(PS/VD)

Le 9 juin, la population sera amenée à voter sur la nouvelle loi sur l'électricité, approuvée par le Parlement en septembre 2023. La protection du climat et la sécurité de l'approvisionnement énergétique sont les défis les plus importants de notre temps. La loi sur l'électricité nous permet de devenir le plus rapidement possible indépendant-es du pétrole et du gaz étrangers ainsi que de renforcer les énergies renouvelables.

Développement des énergies renouvelables

La loi sur l'électricité encourage la production d'électricité indigène à partir d'énergies renouvelables et contribue ainsi à ce que la Suisse atteigne son objectif de zéro émission net en 2050. Il sera par exemple obligatoire d'installer des panneaux solaires sur les bâtiments neufs de taille importante (plus de 300 mètres carrés) ainsi que sur les infrastructures de la

Confédération. D'autres incitations sont également comprises dans la nouvelle loi, comme la rétribution harmonisée à l'échelle suisse de l'électricité solaire injectée dans le réseau par des installations privées.

La loi sur l'électricité définit des objectifs concrets concernant l'augmentation de la production indigène en la matière. Du côté de l'énergie solaire et éolienne, la production doit augmenter de 35 TWh d'ici à 2035. La force hydraulique doit, elle, légèrement être développée avec + 0,5 TWh par rapport à aujourd'hui.

Eau, soleil et efficacité

Concrètement, ce texte met en place un approvisionnement sur trois principaux piliers :

Premièrement, le renforcement de l'hydroélectricité, spécialement pour le stockage saisonnier, car il s'agit du mode de conservation le plus respectueux de l'environnement, avec un rendement de 100 %. Deuxièmement, le photovoltaïque, car il est très populaire dans notre pays et très bien accepté sur les toits et dans les infrastructures. Il fournit désormais 10 % de l'électricité, ce chiffre augmentant actuellement de 2 % par an. Troisièmement, l'efficacité, car l'énergie économisée est à la fois la moins chère et la moins risquée.

Simplifications

Le projet amène des simplifications procédurales intéressantes. Par exemple, une simple procédure d'annonce suffira pour installer des panneaux photovoltaïques sur les façades de bâtiments non protégés. Pour recouvrir un parking de panneaux solaires (« car-port ») dans la zone à bâtir, un simple permis de construire suffira. Enfin, il sera possible d'échanger entre particuliers de l'énergie solaire au sein d'une commune, en bénéficiant d'un rabais sur le réseau, dans le cadre des « communautés électriques locales » introduites par le projet.

Protection de l'environnement

La loi sur l'électricité prend en compte la protection des paysages et des biotopes ainsi que de l'agriculture. Plus de 80 % de la nouvelle production proviendra de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et les infrastructures – et non d'installations dans la nature. La loi prévoit tout de même une meilleure coordination pour les installations solaires alpines et pour les éoliennes, qui sont des compléments judicieux au développement de ces énergies, tout en gardant en tête les intérêts de la protection de l'environnement.

Pour atteindre nos objectifs climatiques et renforcer notre sécurité d'approvisionnement en électricité, votez oui à la loi sur l'électricité le 9 juin prochain !

INITIATIVE POUR LA LIBERTÉ ET L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Un texte soit impossible à appliquer, soit inefficace, soit inapproprié !

Cette initiative a été lancée durant la crise sanitaire du COVID-19 et a pour but « l'autodétermination vaccinale ». Cependant, s'agissant du texte proposé, on ne parle pas une seule fois d'obligation vaccinale, de vaccin, de pandémie, d'autodétermination ... Baptiste Hurni, conseiller aux États (NE)

Ainsi on peut comprendre ce texte de plusieurs manières différentes. Il y a premièrement la lecture littérale, à savoir que ce texte doit s'appliquer sans dérogation possible. Cela signifie ni plus ni moins qu'en appliquant ce texte, on ne peut plus faire de contrôles de sécurité à l'aéroport ou ailleurs impliquant une fouille si la personne n'est pas d'accord, mais aussi qu'on ne peut pas arrêter quelqu'un qui commettrait une infraction sans son accord, qu'on ne peut pas prélever l'ADN d'un prévenu que l'on soupçonne, par exemple, d'avoir commis un meurtre ou un viol sans son consentement et que ces divers refus ne peuvent entraîner aucune conséquence.

L'on voit bien qu'interprété à la lettre, ce texte mettrait notre État de droit dans une situation impossible, tant il est vrai que les contrôles et les légères restrictions à l'intégrité physique ou psychique sont légion. Si l'on suit cette première interprétation, le texte est donc impossible à appliquer.

La deuxième compréhension que l'on peut avoir du texte est que le principe constitutionnel proposé peut subir des restrictions, comme tout droit fondamental, selon l'art.

36 Cst. Mais le problème, c'est que dans ce cas de figure, l'initiative ne changerait absolument rien à la situation actuelle ! En effet, le droit à l'intégrité physique et psychique est déjà garanti par l'art. 10 al. 2 Cst. et peut être restreint comme n'importe quel droit fondamental avec les conditions cumulatives de l'intérêt public, de la base légale formelle et du respect du principe de proportionnalité. Or la loi sur les épidémies permet de restreindre le droit fondamental et elle a été acceptée par vote populaire, tout comme les diverses moutures de la loi COVID-19. Dit autrement, dans cette deuxième compréhension du texte, celui-ci ne serait absolument pas apte à atteindre le but recherché puisque la loi sur les épidémies pourrait y déroger. Il serait donc inutile.

Dernière interprétation, celle défendue par les initiant-es, à savoir que ce texte ne s'opposerait que et strictement à l'obligation vaccinale et qu'il introduirait une autodétermination vaccinale. S'agissant de cette interprétation, on soulignera d'abord que même avec la meilleure volonté du monde elle ne pourra jamais être admise. On vote sur le

texte proposé, pas sur le texte que l'on aurait voulu déposer ou qu'on aimerait corriger.

Ainsi donc, cette interprétation n'est pas possible. Mais le serait-elle qu'elle serait extrêmement dangereuse. En effet, l'autodétermination vaccinale reviendrait à dire que, durant la crise du COVID ou n'importe quelle autre crise sanitaire, la collectivité publique ne peut pas imposer de restrictions quelconques à celles et ceux qui refusent la vaccination. Or, il apparaît qu'une campagne de vaccination peut consister, parfois, en la meilleure manière de combattre une épidémie. Certes, les mesures durant la pandémie de COVID-19 n'ont pas été agréables à prendre. Mais il ne faut pas perdre de vue que la Suisse a été l'un des pays les moins restrictifs, dont les mesures ont été les plus proportionnées et surtout, surtout, que le vaccin et les divers incitatifs à se le faire inoculer ont permis de sauver beaucoup de vies humaines.

Ce texte entend défendre la liberté. Mais où est la liberté de ma fille si elle a attrapé la rougeole à la crèche, car les parents de son camarade ont refusé qu'il se fasse vacciner ? Où est son droit à l'intégrité physique ?

Ainsi donc, quelle que soit l'interprétation que l'on a de ce texte, c'est à chaque fois le même résultat : il faut dire un grand NON à ce texte dangereux ou inutile.

Une initiative au titre particulièrement trompeur

L'initiative du Centre intitulée « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé » possède un titre fallacieux, car, même appliquée avec zèle, elle ne fera pas baisser les primes et pourra tout au plus les stabiliser. Le texte, mal ficelé, ne propose aucune solution concrète pour maîtriser les coûts de la santé. Il énonce des objectifs sans expliquer les méthodes pour les atteindre et sans apporter de solution. Brigitte Crottaz, conseillère nationale (VD)

Les véritables raisons de l'augmentation des coûts de la santé incluent l'absence de prix de référence des médicaments, le prix exorbitant de ceux qui sont sous brevet, la pseudo-concurrence entre caisses mala-

die, les salaires excessifs des dirigeants des compagnies d'assurance, ainsi que les bénéfices exorbitants des grandes entreprises pharmaceutiques. Pour contenir l'explosion des coûts, il est impératif d'agir à ce niveau,

ce que la majorité bourgeoise du Parlement refuse de faire en raison de ses liens avec l'industrie pharmaceutique et les assureurs malades.

Rejetée par tous les partis gouvernementaux à l'exception du Centre, l'initiative « Pour un frein aux coûts » est dangereuse, car elle risque de restreindre l'accès aux soins en liant les dépenses de santé à la conjoncture économique. En exigeant que l'augmentation

des coûts moyens par personne assurée et par an dans l'assurance de base ne dépasse pas un cinquième de l'évolution des salaires nominaux, elle pourrait réduire la qualité de l'assurance de base lorsqu'il y a une faible croissance des salaires.

Si cette initiative était entrée en vigueur en l'an 2000, un tiers des prestations ne seraient actuellement plus couvertes par l'assurance obligatoire. Elles ne seraient tout simplement plus fournies, ou les patient-es devraient les payer de leur poche ou par le biais d'assurances complémentaires.

Cette initiative est imprécise et contre-productive puisque le risque existe que ces règles rigides en matière de dépenses conduisent à un rationnement des prestations et à une médecine à deux vitesses. Le mécanisme inflexible couplant le remboursement des prestations à l'évolution des salaires contredit frontalement le principe de solidarité dans notre système de santé.

L'accès à certains soins ne serait plus garanti pour les personnes ne disposant que d'une assurance de base et l'initiative conduirait inexorablement à une médecine à deux vitesses. Un bon système de santé doit se baser sur les besoins des patient-es et non sur la conjoncture. Avec le frein aux coûts, les patient-es ne recevraient pas ou trop tardivement les soins adéquats, ce qui pourrait même augmenter les coûts, avec des traitements qui seraient plus complexes.

Par ailleurs, les coûts de la santé étant fortement liés au coût de personnel, il y a un sérieux risque de pression sur les salaires du personnel soignant, puisque c'est la principale variable d'ajustement pour faire baisser les coûts. Le frein aux coûts pénaliserait ainsi le personnel qualifié et renforcerait encore la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la santé. Cette pression salariale va à l'encontre de l'initiative sur les soins infirmiers, largement acceptée par la population en novembre 2021 et dont on attend impatiemment la mise en œuvre.

Pour toutes ces raisons, risque de rationnement, risque de médecine à 2 vitesses et risque de pression sur les salaires du personnel soignant, il est essentiel de rejeter cette initiative afin de garantir un accès équitable aux soins pour toutes et tous.

Une victoire pour la Suisse et la communauté queer

Nemo, artiste originaire de Bienne, a remporté le concours de l'Eurovision le 11 mai dernier grâce à sa chanson « The Code » qui retrace son cheminement vers la non-binarité. Nemo a notamment reçu les félicitations de la ministre de la Culture Elisabeth Baume-Schneider et rencontrera le conseiller fédéral Beat Jans pour parler des droits des personnes de la communauté queer.



Céline Hoyois, collaboratrice romande du PS Suisse

Il y avait eu la chanteuse transgenre Dana International en 1998 ainsi que la drag queen Conchita Wurst en 2014, mais jamais une personne non-binaire n'avait encore remporté l'Eurovision. La victoire de Nemo marque donc un tournant dans l'histoire de l'Eurovision et de la communauté LGBTQIA+. L'artiste de 24 ans n'a pas hésité à mettre en avant son identité et sa non-binarité, sujet de sa chanson.

Une chanson qui casse les codes

Nemo a gagné avec sa chanson « The Code », écrite en anglais alors qu'iel a l'habitude de chanter en suisse-allemand ou en français. La chanson décrit sa quête vers la non-binarité, une identité de genre pour les personnes qui ne s'identifient pas exclusivement comme homme ou femme. Sa chanson est accompagnée d'un clip qui illustre bien ce questionnement de genre ainsi que sa fluidité. On y voit Nemo circuler dans un train, à travers plusieurs compartiments et à chaque fois avec des tenues différentes : ces changements et mouvements reflètent les allers-retours qu'iel a dû faire pour enfin trouver l'identité de genre qui lui correspond.

Les paroles de sa chanson sont aussi explicites. Nemo évoque un voyage en enfer pour pouvoir enfin trouver la bonne voie (I went to hell and back / To find myself on track), synonyme d'un cheminement long et douloureux pour enfin pouvoir s'accepter et trouver son identité non-binaire. Nemo se bat pour la visibilité de la communauté queer, et notamment de la non-binarité que l'on appelle le troisième genre. Lorsqu'on lui a demandé qui iel allait appeler en premier après sa victoire, iel a répondu « le conseiller fédéral Beat Jans » ! Cette réponse éminemment politique a pu en surprendre plus d'un-e, pourtant Beat Jans a un rôle à jouer dans le combat de Nemo.

Beat Jans et la loi sur l'égalité

Le conseiller fédéral socialiste a félicité l'artiste pour sa victoire, en précisant qu'il voulait rencontrer Nemo pour discuter des droits des personnes queers. En Suisse, il existe uniquement deux genres : homme ou femme. La reconnaissance d'un troisième genre à l'état civil serait une victoire et un soulagement pour de nombreuses personnes de la communauté LGBTQIA+. De nombreux pays comme l'Allemagne, le Danemark, l'Australie ou le Canada reconnaissent déjà l'existence d'un genre neutre, alors que le Conseil fédéral s'est prononcé contre celui-ci en 2022 encore.

Mais l'arrivée de Beat Jans au Conseil fédéral a donné un certain espoir à la communauté queer. Lorsqu'il était président du Gouvernement de Bâle-Ville, il a été à la source d'une petite révolution locale en adaptant la loi sur l'égalité – qui promeut l'égalité entre les genres et lutte contre la discrimination – pour y inclure, aux côtés des gemmes, les minorités de genre (personnes trans, non binaires et intersexe). En janvier 2024, le Grand Conseil de Bâle-Ville a accepté la révision de la loi, devenant ainsi le premier canton alémanique à inscrire l'égalité des personnes LGBTQIA+ dans la loi. En Romandie, Genève a déjà franchi ce pas.

La victoire de Nemo et sa rencontre avec Beat Jans pourraient bien faire avancer le débat sur la reconnaissance d'un genre neutre à l'état civil. Et faire ainsi avancer l'égalité juridique et réelle des genres ainsi que renforcer la prévention des discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle.

La victoire de Nemo marque donc un tournant dans l'histoire de l'Eurovision et de la communauté LGBTQIA+.



NEUCHÂTEL

Le PS grand gagnant des élections communales !

Le Parti socialiste est le grand gagnant des élections communales dans le canton de Neuchâtel, confirmant une adhésion populaire aux valeurs que nous défendons. Retour sur un raz-de-marée solidaire.

Margaux Studer

Aux lendemains du 21 avril et du 12 mai, on voit que le PS progresse presque partout où il a des sièges, dans la lignée des dernières échéances politiques. Initiative cantonale « Primes maladie: stop à la hausse ! », élections fédérales ou votations du 3 mars: les réponses socialistes à la crise du pouvoir d'achat convainquent les électrices et électeurs. Pour ce scrutin, chaque section a fait des propositions ciblées pour soutenir les classes moyennes et dites inférieures, mettant l'accent sur l'accueil extrafamilial, les transports publics et les soins de proximité.

Rajeunissement et féminisation

La mobilisation intense, impliquant des rencontres avec la population, des appels téléphoniques et une forte présence socialiste dans les

rues, a permis d'informer et de recruter des candidat-es et d'aller à la rencontre des habitant-es pour présenter nos idées. Cette campagne a d'ailleurs vu l'arrivée de nouvelles personnes dans nos rangs, marquant un rajeunissement (14 des 18 jeunes socialistes en liste ont été élu-es) et une féminisation des organes communaux: un signal fort pour la pertinence de nos combats et la vitalité de notre parti.

On relèvera que Cortaillod ou Boudry, des communes traditionnellement à droite, ont conquis et confirmé une majorité de gauche. Idem dans la nouvelle commune de Laténa avec une entrée en force du groupe socialiste. À La Chaux-de-Fonds et dans les vallées, le groupe PS est le plus fort du législatif, ainsi qu'à Neuchâtel où les résultats de la liste au Conseil général résonnent

avec ceux de l'alliance rose-verte au Conseil communal. En renversant la majorité de droite à l'exécutif de la ville, l'élection de Julie Courcier Delafontaine et Jonathan Gretillat démontre l'efficacité des alliances de gauche pour faire vaciller la droite. Si la liste rose-verte au législatif du Locle a permis d'obtenir 4 sièges de plus, la perte de la majorité de gauche à l'exécutif prouve qu'une gauche désunie ne peut gagner face à une droite unie.

Ces constats nous incitent à conclure des alliances intelligentes sur nos combats communs. L'absence d'appareil lors d'élections à la proportionnelle implique d'unir nos forces en amont afin de ne pas risquer une dispersion de voix « inutiles ». Il sera indispensable de s'en rappeler lors des prochaines échéances électorales qui sont déjà à notre porte: les élections cantonales de 2025 !

6



questions à **Adrien Rastello**, 22 ans

Profession: Infirmier

Hobbies: Cinéma, concerts, engagement militant, pâtisserie

Présente-toi en quelques mots.

Né à Genève d'une mère belge et d'un père lausannois, j'ai été éduqué selon les valeurs socialistes, non pas en tant qu'idées politiques, mais bien en tant que valeurs humaines, qui maintenant m'apparaissent essentielles à la construction d'une société plus juste et égalitaire. Ces valeurs m'ont poussée à entreprendre des études d'infirmier afin d'allier ma curiosité médicale et mon désir d'aider mon prochain de manière concrète. Sensible à la défense des acquis sociaux, j'ai rejoint la Jeunesse Socialiste et par la même occasion le PS et évolue depuis au sein de la section genevoise. En parallèle de mon engagement militant avec les socialistes, j'ai participé à la création d'une association genevoise, Placage (placage.ch), qui entend centraliser et simplifier la récolte de signatures pour les référendums de gauche, en réponse à la droite ultra-majoritaire au Grand Conseil genevois.

Comment te décrirais-tu en trois mots ?

Curieux, engagé, antifasciste.

Pourquoi avoir choisi de rejoindre le PS ?

Pour concrétiser une volonté de défendre des valeurs essentielles à mes yeux, telles que la solidarité et l'inclusivité. Je souhaitais également me donner les moyens de m'éduquer moi-même pour ensuite pouvoir sensibiliser et informer un maximum de gens sur les enjeux politiques actuels.

Quelle est pour toi la priorité politique en Suisse ?

La priorité aujourd'hui est clairement d'endiguer l'extrême droite. À mes yeux, l'UDC contribue à la montée du fascisme, comme nous avons pu le voir récemment avec les rapprochements entre des membres des jeunes UDC et des groupes néofascistes. Face à une politique profondément raciste qui refuse de protéger les minorités, il me paraît primordial d'afficher une politique de tolérance zéro face à ces dérives pour ensuite recentrer le débat sur les problèmes urgents actuels, tels que la destruction des acquis sociaux et la non-action climatique pour laquelle la Suisse a été condamnée récemment.

Si tu avais une baguette magique, quelle serait ta première action ?

Exproprier les moyens de production.

Quelle est ta vision du PS dans vingt ans ?

Un parti qui a su rester dans l'air du temps, notamment en intégrant un maximum la jeunesse dans ses décisions et ses préoccupations politiques. Un parti qui a su garder sa fibre sociale et solidaire et en qui les gens ont confiance. Un parti uni, terre-à-terre et en lien avec la réalité de la majorité. J'en profite pour envoyer un message à mes camarades de la JS, qui, je l'espère, seront le futur de ce parti et se rappelleront alors ce qui les a motivé-es initialement à rejoindre ce parti. De ce que j'ai vu, c'est un profond sentiment de révolte et de volonté de changer ce qui dérange. Cette révolte est précieuse et constitue l'essence de nos combats à venir. Ne cessons jamais de nous indigner face à l'injustice.

À QUOI DOIS-JE FAIRE ATTENTION ?

Ma succession numérique

Attention : les « choses » ne sont pas les seuls éléments légués. En effet, l'« existence numérique » fait elle aussi partie de la succession. Le PS explique les précautions que nous devrions toutes et tous prendre en la matière.



Regula-Sibylle Schweizer,
responsable de la recherche
de fonds, des legs et du
Groupe 2027

La plupart d'entre nous naviguent quotidiennement sur Internet, généralement sans trop penser à ce que ces activités numériques impliquent : nous réservons nos vacances en ligne, ou achetons des billets pour un concert ou le cinéma. Nous payons par carte de crédit ou Twint, et échangeons par courriel avec l'hôtel où nous avons réservé une chambre. Nous partageons nos photos de vacances sur les réseaux sociaux et les enregistrons sur le disque dur de notre ordinateur ou sur un cloud.

Qu'entend-on par « succession numérique » ?

Pour toutes ces transactions et tous ces « mouvements », nous créons des profils et des données avec des mots de passe et des noms d'utilisateur-trice. La plupart du temps, nous sommes les seul-es à les connaître. Chaque fois que nous nous déplaçons dans l'univers numérique, nous laissons des traces, notamment sur les terminaux dits locaux, c'est-à-dire les téléphones portables et les ordinateurs — et ces traces peuvent être nombreuses au cours d'une vie. Ces données sont appelées « succession numérique ».

Le tout est de savoir où ...

À qui appartient cette succession numérique ? Qui aura un jour accès à mes photos, à mes comptes dans les réseaux sociaux ou à mon dossier d'assurance-maladie ? Ces questions se posent à nous toutes et tous. Le droit suisse des successions ne prévoit pas de règles spécifiques à ce sujet. En l'absence de testament ou de pacte successoral, la succession numérique est transmise automatiquement aux héritier-ères légaux-ales.

Il est donc souhaitable d'informer de son vivant ses proches ou des personnes de confiance sur ses mots de passe et ses données de connexion. Pour ce faire, il suffit d'établir une liste actualisée en permanence sur laquelle figurent les services en ligne utilisés et les données d'accès. La liste doit être conservée dans un endroit sûr, par exemple dans un gestionnaire de mots de passe numérique.

Le PS Suisse a rédigé une fiche d'information détaillée sur la succession numérique, qui présente ce sujet en détail. La fiche d'information ainsi que le guide testamentaire complet intitulé « Transmettre ses valeurs » peuvent être commandés gratuitement à l'adresse regula.schweizer@pssuisse.ch ou au numéro 031 369 29 87.



Pour plus d'informations, voir ici :
www.pssuisse.ch/transmettre-ses-valeurs

LE RÉSULTAT

58,3 %

Oui à la 13^e rente !

La Suisse a dit oui à 58,3 % à la 13^e rente AVS lors des votations du 3 mars dernier. Ce fut un succès historique, puisque jamais une initiative lancée par la gauche et les syndicats n'avait été acceptée dans les urnes. La 13^e rente AVS est une victoire pour la population, et particulièrement pour le pouvoir d'achat des personnes retraitées. Le Jura a été le canton avec le plus haut taux d'acceptation de l'initiative, avec plus de 82 % de oui. Merci à toutes et tous pour votre implication dans cette campagne !

CHIFFRE

158 %

Ce chiffre correspond à l'augmentation du coût des primes d'assurance-maladie depuis 1997. Durant la même période, les salaires et les pensions n'ont guère augmenté : seulement 12 % pour les salaires. Cette évolution met de plus en plus de personnes en difficulté financière. Avec notre initiative d'allègement des primes, nous mettons un terme à cette explosion. Les primes seront plafonnées et ne pourront plus représenter plus de 10 % du revenu disponible. Deux journées d'action sont prévues les samedis 25 mai et 1er juin pour sensibiliser la population et distribuer des flyers.

AGENDA SOCIALISTE

La rédaction de Socialistes a décidé de mettre à votre disposition, à compter de ce numéro, un agenda des principales dates à venir pour notre Parti. Vous y retrouverez entre autres, les Congrès, événements de formation ou activités des organes. En cas de question, n'hésitez pas à nous contacter !

Les personnes suivantes se tiennent à votre disposition, selon les rubriques :

PS Suisse: Clément Borgeaud et Colin Vollmer, porte-parole du PS Suisse, rp@pssuisse.ch

Formation: Susanna Leutenegger, responsable formation et membre du PS Suisse, susanna.leutenegger@pssuisse.ch

Femmes socialistes: Julia Baumgartner, secrétaire centrale des Femmes socialistes suisses, julia.baumgartner@sp-frauen.ch

PS Migrant-es: Aleksandra Zdravković, secrétaire du PS Migrant-es, aleksandra.zdravkovic@spschweiz.ch

PS 60+: Werner Kälin, secrétaire du PS60+, werner.kaelin@pssuisse.ch

PS queer: Mia Jenni, secrétaire du PS queer, mia.jenni@pssuisse.ch

AZB

CH-3001 Berne
PP/Journal

La Poste Suisse SA

socialistes | Journal des membres du PS Suisse

Retours à : PS Suisse, case postale



PS Suisse

- 21 juin 2024 – toute la journée
Séance du Conseil de parti à Olten, Hôtel Olten, Bahnhofstrasse 5
- 6 septembre 2024 – après-midi
Séance du Conseil de parti
En ligne, après-midi
- 26–27 octobre 2024 – toute la journée, Congrès du PS Suisse
Centre de Congrès, Talstrasse 49a, Davos (GR)
- 29 novembre 2024 – après-midi
Séance du Conseil de parti à Olten, Hôtel Olten, Bahnhofstrasse 5



Formation

- 14 mai 2024, 19 h 30–21 h 00
Approvisionnement en énergie – entre économie privée et service public
Formation en ligne pour les membres exerçant des fonctions officielles au sein d'institutions politiques
- 11 juin 2024, 19 h 30–21 h 00
Organiser avec succès des réunions et des assemblées
Formation en ligne pour membres ayant une fonction interne (formation des comités)
- 19 juin 2024, 19 h 30–21 h 00
Genre, transidentité, non-binarité : réalités et enjeux politiques
Formation en ligne pour membres et personnes intéressées
- 25 juin 2024, 10 h 00–16 h 00, Berne, notre base de données des membres Tocco
Formation présentielle pour responsables des adresses et de l'administration de membres et Power-User des partis cantonaux
- 14 septembre 2024, 10 h 00–16 h 00, Belp (BE)
Journée de politique communale
Contenu : principe de collégialité au niveau communal, ateliers portant sur des sujets de la politique locale, travail en réseau
Formation pour membres exerçant des fonctions officielles en sein d'institutions politiques communales



PS Migrant-es

- 15 juin 2024, 10 h 00–15 h 00
Conférence annuelle du PS Migrant-es Suisse
PROGR, salle « Kleine Bühne », Waisenhausplatz 30, Berne
- 2 novembre 2024, 10 h 00–15 h 00
Conférence des délégué-es du PS Migrant-es Suisse
PROGR, salle « Kleine Bühne », Waisenhausplatz 30, Berne



PS60+

- 1^{er} juin 2024, 10 h 45–16 h 00
Conférence des membres du PS60+
Centre de conférence Unia, Weltpoststrasse 20, Berne
- 5 septembre 2024, 11 h 15–15 h 00
Assemblée des délégué-es du PS60+
- 28 septembre 2024, 11 h 00
Conférence d'automne du PS60+
Stadtheater Olten, Frohburgstrasse 1, Olten
- 12 décembre 2024, 11 h 15–15 h 00
Assemblée des délégué-es du PS60+
Centre de conférence Unia, Weltpoststrasse 20, Berne



Femmes socialistes suisses

- 31 août au 1^{er} septembre 2024
Week-end de réseautage des Femmes socialistes
Centre Loewenberg, Morat
- 31 août 2024, 10 h 30–15 h 30
Assemblée des membres des Femmes socialistes
Centre Loewenberg, Morat



PS queer

- 20 juillet 2024
Pride romande, Martigny
- 4 août 2024
Activité en extérieur
Lieu et heure à définir
- 21 septembre 2024
Assemblée générale du PS queer
Institute Europe, Berne
- 5 octobre 2024
Journée de formation du PS queer
Lieu et heure à définir
- 13 décembre 2024
Événement de Noël du PS queer
Lieu et heure à définir